

## Communiqué de presse

### Le CAF demande une autorité de tutelles bilingue

*Bienne, le 18 mars 2011*

**Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) demande au canton de veiller à ce que la future Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant, qui remplacera les actuelles Commissions des tutelles, fonctionne de manière bilingue dans l'arrondissement de Biel/Bienne. Il souhaite éviter à tout prix que des personnes confrontées à des décisions douloureuses de placement et de mise sous tutelle ne puissent pas être entendues dans leur langue. Le CAF a aussi décidé de lancer un processus de révision partielle de la Loi sur le statut particulier, en lien avec ses compétences de participation politique dans le domaine culturel et dans la nomination de fonctionnaires. Enfin, il a adopté 12 objectifs pour l'année 2011.**

Réuni mercredi 16 mars 2011 en séance plénière à Bienne, le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a pris position sur le projet de Loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte. Celle-ci adapte le droit bernois aux nouvelles exigences fédérales ; elle aura pour effet la création d'Autorités de protection de l'adulte et de l'enfant (APEA), à l'échelle de l'arrondissement. Le CAF approuve le projet de loi mais demande des garanties quant au fonctionnement bilingue de l'APEA dans l'arrondissement bilingue de Biel/Bienne. Celle-ci remplacera les actuelles commissions des tutelles, notamment celle de Bienne, parfaitement bilingue. Le CAF craint une détérioration de la situation des francophones de Bienne et d'Evilard, si l'APEA devait être composée presque exclusivement d'Alémaniques.

Dans le domaine des tutelles, des décisions lourdes de conséquences (mise sous tutelle, placement à des fins d'assistance) doivent être prises, qui nécessitent d'entendre la personne concernée. Celle-ci doit pouvoir se défendre et s'expliquer dans sa langue ; elle doit être parfaitement comprise par celles et ceux qui l'auditionnent. Le CAF demande donc au canton qu'un tiers au moins des membres de l'autorité de Biel/Bienne soient de langue maternelle française. Il souhaite également pouvoir être consulté avant la nomination du président de l'autorité par le Gouvernement cantonal. Il demande enfin que l'autorité de recours, rattachée à la Cour Suprême à Berne, comprenne elle aussi des membres francophones.

#### **Processus de révision partielle de la Loi sur le statut particulier**

Après bientôt cinq ans d'existence, le CAF a pris conscience de certaines limites du modèle actuel de participation politique du CAF dans le domaine culturel. Dans le processus en cours de révision de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles, il s'est avéré que seule une révision partielle de la Loi sur le statut particulier permettrait de réexaminer les compétences du CAF dans ce domaine. Cela passe par un processus complexe et une réflexion approfondie. Le Plénum du CAF a chargé un groupe de travail de s'en charger d'ici à l'automne 2011. La question des postes d'agent-e-s de l'administration cantonale de niveau hiérarchique supérieur soumis au préavis du CAF avant nomination sera également réétudiée dans ce contexte.

## Objectifs 2011

Le CAF a adopté une série de 12 objectifs qu'il se fixe pour l'année 2011, dans le domaine des institutions, de la culture, de la formation, du bilinguisme et de la communication. Il souhaite notamment continuer de participer aux travaux sur l'avenir institutionnel de la région, via l'étude en cours sur les relations entre Bienne et le Jura bernois, renforcer ses compétences de participation politique dans le domaine culturel (cf. ci-dessus), soutenir l'offre de formation francophone, en particulier dans l'actuel processus de réorganisation de la HEP BEJUNE, ou encore poursuivre et renforcer la collaboration établie ces dernières années avec les communes de Bienne et d'Evilard.

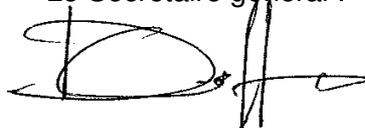
## Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le Président :



Philippe GARBANI

Le Secrétaire général :



David GAFFINO

### Note aux rédactions :

*Les objectifs 2011 peuvent être consultés sur internet. Vous pouvez consulter tous les documents publics du CAF (rapports de gestions, communiqués de presse, prises de position) sur le site : [www.caf-bienne.ch](http://www.caf-bienne.ch).*

*Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:*

- *M. Philippe Garbani, président du CAF, 078 897 57 36.*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF : 032 323 28 70 ou 079 957 20 57.*